

Le 27 mai 2022

Paiement de l'IVC de l'unité urbaine

Hier, 25 mai, le STTP a appris que les membres de l'unité urbaine recevront, le 9 juin prochain (période de paie 12), le paiement de leur indemnité de vie chère (IVC) pour le dernier trimestre de 2021 (novembre 2021 à janvier 2022). C'est aussi le 9 juin que les membres de l'unité des FFPS recevront le paiement de leur IVC.

Pour obtenir des renseignements sur l'IVC et son calcul, reportez-vous au bulletin n° 369, paru le 16 mai dernier www.cupw.ca/fr/droits-des-membres-de-l'unité-urbaine-à-l'indemnité-de-vie-chère-pour-la-période-de-novembre-2021-à.

Pour tout savoir du fonctionnement de l'IVC, consultez le bulletin n° 157, paru le 23 juin 2020 www.cupw.ca/fr/des-hausses-salariales-assorties-d'une-indemnité-de-vie-chère, de même que la clause 35.09 de la convention collective de l'unité urbaine www.cupw.ca/fr/conventions-collectives/exploitation-postale-urbaine.

Pour être au courant de nos plus récentes communications, suivez-nous sur Twitter (@sttp) et sur Facebook (www.facebook.com/cupwsttp), et abonnez-vous au Somm@ire du STTP (www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023 — Bulletin n° 376

//mlg sepb 225 / ab/scfp 1979

